

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{er} AVRIL 2019

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 1^{er} avril 2019 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

19-04-9619

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 4 et 25 mars 2019

19-04-9620

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 4 et 25 mars 2019 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

19-04-9621

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 97 934.64 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

19-04-9622

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 279 430.40 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Demande de commandite pour le Tournoi Provincial de Baseball PEE-WEE

19-04-9623

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une commandite de 100\$, à l'occasion de la 28^{ième} édition du Tournoi provincial de baseball PEE-WEE de Beauport, qui aura lieu du 25 au 30 juin 2019, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande de financement pour le camp spécialisé de Laura Lémerveil édition 2019

19-04-9624

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 500 \$, pour le camp d'été spécialisé de Laura Lémerveil, édition 2019, conditionnellement à la preuve d'inscription du résident de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-04-9625

Demande de soutien financier – Fondation des Premières-Seigneuries

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100\$ à la Fondation des Premières-Seigneuries dans le cadre de leur activité de financement 2019, APPUYÉE PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-04-9626

Demande d'autorisation de passage du Défi Pierre Lavoie

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le passage de l'événement 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité, qui aura lieu le 14 juin 2019, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Adoption d'un certificat de conformité pour le règlement de la municipalité concernant le Trifamiliale ;
- Ce mois-ci analyse pour l'émission d'un certificat de conformité pour un autre règlement pour le service de bétonnage et de construction ;
- Demande d'aide en rénovation patrimoniale de la part d'un citoyen de la municipalité de L'Ange-Gardien pour un montant d'environ 9200\$;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- L'assemblée générale de l'œuvre des Loisirs a eu lieu le 20 mars dernier ;
- Mme Marie-Claude Tremblay a renouvelé son mandat pour deux ans ;
- Surveillez la plateforme Qidigo et le site web de la municipalité pour les inscriptions pour le terrain de jeux été, qui sera du 25 juin au 9 août 2019 ;

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 21 mars 2019

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de changement de portes d'une résidence unifamiliale isolée au 6038, avenue Royale.
2. Pour la demande d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 6042, avenue Royale.
3. Pour la demande de rénovations extérieures de la résidence unifamiliale isolée au 6294, avenue Royale.
4. Pour la demande de permis de construction d'une résidence bifamiliale au 6969, avenue Royale avec un délai de six mois pour la finition extérieure de la résidence et du garage.
5. Pour la demande de changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 6645, avenue Royale.
6. Pour la demande de changement des galeries avant au 6400, avenue Royale.
7. Pour la demande de construction d'un kiosque sur le lot 4 439 147 sur l'Avenue Royale.
8. Pour la demande de changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 6677, avenue Royale.
9. Pour la demande de construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 440 292 sur le boulevard Sainte-Anne.
10. Pour la demande de lotissement des lots 6 301 821, 6 301 822 et 6 301 823 sur le Chemin Lucien Lefrancois.

À la dérogation mineure :

1. Pour permettre l'agrandissement du stationnement d'une résidence unifamiliale isolée de 5.2 mètres à 8.5 mètres de largeur pour une résidence bifamiliale.
2. Pour réputer conforme l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage.

Le CCU recommande de refuser la demande suivante :

À la dérogation mineure :

1. Pour le lot 4 439 449 pour la demande de logement supplémentaire sur deux niveaux de planchers contrevenant au règlement de zonage.

Le motif de ce refus s'inscrit dans une volonté de ne pas autoriser les habitations bifamiliales dans toutes les zones d'habitation de la municipalité. De plus, l'argument pécunier n'est pas un motif suffisant pour accorder une dérogation mineure pour cette situation

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

Rien de spécial

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Michel Renaud

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de changement de portes d'une résidence unifamiliale isolée au 6038, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;

19-04-9627

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michel Renaud, soit le changement de portes d'une résidence unifamiliale isolée au 6038, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Richard Lachance

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 6042, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;

19-04-9628

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande Richard Lachance, soit l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée au 6042, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Céline Émond

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour des rénovations extérieures d'une résidence unifamiliale isolée au 6294, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;

19-04-9629

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Céline Émond, soit les rénovations extérieures d'une résidence unifamiliale isolée au 6294, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Jean Vézina

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'une résidence bifamiliale au 6969, avenue Royale;

19-04-9630

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean Vézina, soit la construction d'une résidence bifamiliale au 6969, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis et aux conditions suivantes :

- la couleur du revêtement extérieur du bâtiment doit être (Sherwin-Williams 6903 Réjouissant ou Sico 4103-54 Radiance)
- Le revêtement extérieur de la résidence et du garage isolé devra être complété dans un délai de six mois suite à l'émission du permis.

APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Caroline Sauvé

19-04-9631

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de revêtement et l'ajout d'une fenêtre d'une résidence unifamiliale isolée au 6645, avenue Royale.;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Caroline Sauvé, soit le changement de revêtement et l'ajout d'une fenêtre d'une résidence unifamiliale isolée au 6645, avenue Royale., au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Denys Laberge

19-04-9632

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement des galeries d'un multi logements au 6400, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denys Laberge, soit le changement des galeries d'un multi logements au 6400, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Bernard Tremblay

19-04-9633

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour le changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 6677, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Bernard Tremblay, soit le changement de revêtement extérieur du bâtiment principal au 6677, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Nick Tremblay

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 440 292, Boulevard Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

19-04-9634

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Nick Tremblay, soit pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 4 440 292, Boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Raymond Fortier

19-04-9635

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour lotissement sur les lots 6 301 821, 6 301 822 et 6 301 823, Chemin Lucien Lefrancois;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de Raymond Fortier, soit le lotissement sur les lots 6 301 821, 6 301 822 et 6 301 823, Chemin Lucien Lefrancois, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger

19-04-9635-1

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un kiosque sur le lot 4 439 147 sur l'Avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de François Bélanger, soit la construction d'un kiosque sur le lot 4 439 147 sur l'Avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Dérogations mineures

Demande du 12, rue Casgrain

19-04-9636

CONSIDÉRANT QUE Philippe Roy-Gosselin a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre l'agrandissement du stationnement d'une résidence unifamiliale isolée de actuellement de 5.2 mètres à 8.5 mètres de largeur pour une résidence bifamiliale soit 2.5 mètres de plus que la largeur maximale autorisée au règlement de zonage.
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 12, rue Casgrain, visant à permettre l'agrandissement du stationnement d'une résidence unifamiliale isolée de actuellement de 5.2 mètres à 8.5 mètres de largeur pour une résidence bifamiliale soit 2.5 mètres de plus que la largeur maximale autorisée au règlement de zonage,
APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande du 6985 à 6989B, avenue Royale

CONSIDÉRANT QUE Karine Tremblay a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme l'implantation actuelle d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 1.12 mètre alors que la marge de recul latérale exigée par le règlement lors de la construction du bâtiment en 1975 était de 1.83 mètre et la marge actuellement exigée au règlement de zonage est de 1.5 mètre.
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2019;

19-04-9637

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 6985 à 6989B, avenue Royale, visant réputer conforme l'implantation actuelle d'un bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 1.12 mètre alors que la marge de recul latérale exigée par le règlement lors de la construction du bâtiment en 1975 était de 1.83 mètre et la marge actuellement exigée au règlement de zonage est de 1.5 mètre.
APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande concernant le lot 4 439 449

CONSIDÉRANT QUE Patrick Leblanc a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre le logement supplémentaire sur deux niveaux de planchers contrevenant au règlement de zonage.

19-04-9638

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2019;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil refuse la demande de dérogation mineure demandée en faveur du lot 4 439 449, visant à permettre le logement supplémentaire sur deux niveaux de planchers contrevenant au règlement de zonage,
APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

11. Dépôt du rapport financier 2018

19-04-9639

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2018, préparé par la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L., APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

12. Renouvellement de contrats divers

19-04-9640

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle les contrats suivants :

- Déneigement Daniel Lachance pour le service d'une faucheuse mécanique avec opérateur pour un coût de 90\$ / heure (plus taxes) ;
- Groupe Less-Vil Inc. pour les travaux de réparation de bordures et trottoirs aux mêmes conditions que 2018;
- Les Entreprises Gonet Inc. pour le marquage de chaussée pour un coût de 0.26\$ m.l. (plus taxes) telle que la soumission présentée pour l'année 2019 ;
- Sani-Orléans Inc. pour la vidange des puisards à 134\$ / hre (plus taxes) telle que la soumission présentée pour l'année 2019 ;
- Les entreprises Trema pour le balayage des rues pour 2019 à 472.78\$/km et 331\$/km pour les trottoirs, ainsi que 663\$ pour les 5 stationnements (plus taxes) ;
- Les Entreprises Gariépy Inc. pour la tonte de pelouse au parc riverain pour un coût de 2000\$ (plus taxes);
- Les Entreprises Gariépy Inc. pour l'entretien des plates-bandes- telle que la soumission présentée -mars 2019, pour un coût de 12 270\$ (plus taxes) ;
- Au Réseau Environnement 2019-20 au coût de 321.93\$ taxes incluses ;
- Système TI pour un contrat de banque d'heures de 25 heures au coût de 1875\$ (plus taxes) ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Adoption du règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage 16-642 de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 4 février 2019 ;
ATTENDU QUE le conseil a tenu le 4 mars 2019, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;
ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à l'assemblée du 4 mars 2019 ;

- 19-04-9641 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le règlement #19-662 modifiant le règlement de zonage 16-642 de façon à ajouter l'usage « service de bétonnage » dans la zone C-161 et ajouter l'usage « service de construction et d'estimation de bâtiment en général » dans la zone C-121
- 14. Adoption du règlement #19-663 Amendement au règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux #18-654**
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2019 ;
ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté à la séance du 4 mars 2019 également ;
- 19-04-9642 ATTENDU la publication de l'avis public ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #19-663 « Amendement au règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des élus municipaux 18-654 ».
- 15. Appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage sur une partie de l'avenue Royale**
- 19-04-9643 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres sur invitation pour la réfection de pavage sur une partie de l'avenue Royale, soit de la côte Dufournel à la rue Letarte et de la rue Richard jusqu'à la fin de la municipalité vers l'est, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 16. Dépôt d'une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régional**
- 19-04-9644 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le directeur de l'urbanisme, Thibert Lescot, à déposer une demande de financement au Fonds réservés à des fins de développement régional, pour la construction d'un centre communautaire, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17. Autorisation à la directrice générale pour la documentation liée à la subvention du Fonds réservés à des fins de développement régional pour le terrain de soccer synthétique**
ATTENDU que la MRC de la Côte-de-Beaupré a adopté la résolution #2017-05-125 acceptant le projet de terrain de soccer synthétique de la Municipalité de L'Ange-Gardien;
ATTENDU qu'aux fins de la réalisation de ce projet, la municipalité doit désigner Lise Drouin, directrice générale, pour signer toute documentation liée à la subvention octroyée par le MRC de la Côte-de-Beaupré via le Fonds réservés à des fins de développement régional ;
- 19-04-9645 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien autorise Lise Drouin, directrice générale à signer toutes documentations liées à la subvention octroyée par le MRC de la Côte-de-Beaupré, via le Fonds réservés à des fins de développement régional, pour le projet de terrain de soccer synthétique.
- 18. Deuxième période de questions**
- 19. Divers**
- 1 Contribution annuelle de l'entente de « Services aux sinistrés » de la Croix Rouge canadienne**
- 19-04-9646 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise le versement de la contribution annuelle de l'entente de Services aux sinistrés de la Croix Rouge canadienne pour avril 2019 à mars 2020, pour un coût de 615.68\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19-04-9647

2. Appel de candidature pour un poste de journalier saisonnier

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil effectue un appel de candidatures pour l'embauche d'un journalier saisonnier pour les travaux publics, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

20. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-04-9648

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h20, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale